

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3751

présenté par

M. Le Bourgeois, M. Allisio, M. Boulogne, M. Dessigny, M. Gonzalez, Mme Marais-Beuil,  
M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Meizonnet, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bernhardt,  
M. Boccaletti, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Dragon, M. Dufosset, M. Evrard, Mme Galzy,  
M. Gery, M. Giletti, Mme Griset, M. Guiniot, M. Guitton, M. Jenft, Mme Joncour, Mme Joubert,  
Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. David Magnier, M. Pfeffer, Mme Pollet,  
M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Rimbert, M. Sanvert, M. Tesson, M. Tonussi, M. Villedieu,  
M. Blairy, Mme Bamana, M. Weber, M. Jolly, Mme Blanc, Mme Mélin, Mme Ranc, M. Lottiaux,  
M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Michoux, Mme Roy, M. Bigot, M. Salmon, M. Lioret,  
M. Chenu, Mme Robert-Dehault, M. Fouquart et M. de Lépinay

---

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Développement des entreprises et régulations	0	6 800 000	
Plan France Très haut débit	0	0	
Statistiques et études économiques	0	0	
Stratégies économiques	0	0	
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat »	0	0	
<b>TOTAUX</b>	0	6 800 000	
<b>SOLDE</b>		-6 800 000	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 6 800 000 euros du programme 134 - Développement des entreprises et régulations, plus particulièrement dans de l'action 23 - Industrie et services et sa sous-action sur "les centres techniques industriels et organismes assimilés".

Ces crédits correspondent en effet à des subventions versées à des organismes par la Direction générale des entreprises. Leur mission et leur intérêt ne sont pourtant pas suffisamment caractérisés : il en va ainsi du R3ilab, dépendant de l'IFM, dont la dernière actualité publiée sur son site web remonte à janvier 2024. De même, l'objet du soutien à l'IFTI reste assez opaque, le seul dispositif explicitement soutenu par l'Etat étant *Le Lab by IFTI*, dont les activités sont extrêmement peu nombreuses et pour lequel aucun résultats ne sont rapportés.

Il est donc proposé de supprimer les crédits correspondant aux subventions.